



DECISION DU MAIRE

N° 076-2023

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

Accord cadre à bons de commande n° 74 128 23 003 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux – Attribution du titulaire du marché

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L2123-1 et R2123-1,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 07 juillet 2023 publié sur le site [https : www.mp74.fr](https://www.mp74.fr),

CONSIDERANT QUE la concurrence a joué correctement,

DECIDE

ARTICLE 1 : L'accord cadre à bons de commande n° 74 128 23 003 pour les prestations de nettoyage des bâtiments communaux est attribué à la société STEM PROPRETE - 15 rue des Petits Ruisseaux 91370 VERRIERES LE BUISSON, pour une durée de 12 mois à compter du 01 septembre 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 30 août 2023

Le Maire
Bruno FOREL



Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et la publication le